CONDITIONS TARIFAIRES
GÉNÉRALES BANQUE PRIVÉE

1er JANVIER 2027

TARIFS

Principaux tarifs et conditions applicables
aux produits et services réservés aux clients
de Société Générale Private Banking Luxembourg

SOCIETE GENERALE
Private Banking

SOMMAIRE

VOTRE SERVICE GESTION DE FORTUNE 4

VOS INVESTISSEMENTS 6

Gestion Discrétionnaire **8**

Conseil en Investissement **9**

Exécution d'ordres **10**

Autres Opérations sur Instruments Financiers **11**

VOS COMPTES DE PAIEMENT 12

Services & Administration **12**

Gestion de compte **14**

Ingénierie patrimoniale **14**

Dépôts à terme **14**

Financements **14**

AUTRES FRAIS 15

SIMULATIONS TARIFAIRES 17

GLOSSAIRE 21

La fourniture des services décrits dans les présentes conditions tarifaires (i) est soumise à l'acceptation préalable de la Banque et (ii) peut être limitée ou prohibée en fonction de la règlementation applicable dans le pays de résidence du client, et notamment aux États-Unis d'Amérique.
Les tarifs figurant dans la présente brochure sont présentés Toute Taxe Comprise (TTC). Lorsqu'une TVA existe, le taux applicable à la date des présentes conditions tarifaires (et susceptible de modification) est indiqué en bas de page ; le tarif est également exprimé Hors Taxe (HT) et un arrondi supérieur à deux décimales (si nécessaire) est utilisé pour l'affichage du tarif TTC. Ces tarifs remplacent, à compter du 01/01/2027, les précédentes conditions tarifaires et sont modifiables à tout moment (conformément aux Conditions Générales de la Banque).

Chère Cliente, cher Client,

Vous trouverez dans les pages suivantes les conditions tarifaires appliquées aux solutions financières proposées par Société Générale Private Banking au Luxembourg.

Avec Société Générale Private Banking, vous accédez à une gamme complète et innovante de produits et services sur-mesure.

Nos équipes de banquiers privés s'appuient sur le savoir-faire de nombreux spécialistes pour organiser, valoriser ou transmettre votre patrimoine : équipes d'ingénierie financière et patrimoniale, experts en financement, analystes économiques et gérants de portefeuilles.

Pour vous, c'est l'assurance d'une vision globale de votre patrimoine.

Pour nous, c'est un engagement de chaque instant : vous proposer des solutions à votre image.

VOTRE SERVICE GESTION DE FORTUNE

UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ ET D'EXCELLENCE

Engagé et présent à chaque instant à vos côtés, **votre banquier privé** construit avec vous une solution patrimoniale globale et cohérente pour l'accomplissement de vos projets.

Il vous conseille en étroite collaboration avec :

- **L'ingénieur patrimonial** pour la constitution, l'organisation et la transmission de votre patrimoine.
- **Le conseiller en investissement** qui analyse votre allocation et vous oriente vers une offre financière adaptée.
- **Le gérant de portefeuille** qui pilote vos actifs en fonction de votre mode de gestion.
- **L'expert en crédit** pour vous guider dans le financement de vos projets.
- **L'expert en private equity** pour la constitution d'une poche non cotée.

Votre Chargé d'Affaires se tient à vos côtés au quotidien pour la gestion de vos opérations courantes.

- **Une information régulière sur nos sujets d'expertise**
  - Vous recevez des informations clés sur l'actualité économique, juridique, fiscale ainsi que sur nos nouvelles solutions.
  - Vous êtes convié à des événements sur mesure : conférences, programmes dédiés sur des thématiques choisies.
  - Vous accédez à l'expertise de nos partenaires de renom pour faciliter vos projets.
  - Vous découvrez nos décryptages réguliers sur les marchés financiers et la position de nos stratégistes en cas d'événement significatif sur les marchés financiers.

En nous appuyant sur les dispositifs et moyens mis en œuvre par le groupe Société Générale, nous veillons à la **sécurité de vos actifs et de vos données**. Au quotidien, ce sont plus de 1 400 collaborateurs dédiés à la cybersécurité qui œuvrent à la protection de vos données et à la prévention des tentatives de fraude.

Votre relevé de portefeuille
Chaque trimestre, vous bénéficiez d'un relevé de patrimoine financier présentant notamment une synthèse globale des performances par mode de gestion et de détention.

Votre relevé fiscal

Chaque année, vous recevez votre relevé indiquant pour l'année écoulée les revenus perçus (intérêts et dividendes, etc.), les plus ou moins-values de cession de valeurs mobilières, les retenues à la source ou crédits d'impôts à faire valoir, les frais éventuellement déductibles ; le cas échéant, facturation des frais de prestataires externes.

VOTRE ACCÈS PERMANENT À VOS COMPTES

Vous trouverez dans votre plateforme ebanking :

- Une vision complète des actifs financiers confiés, sur l'ensemble de vos portefeuilles
- Un suivi de la performance de vos investissements
- L'exécution de vos virements
- L'aperçu de vos transactions et gestion de vos bénéficiaires
- Un espace documentaire avec vos avis d'opéré, relevés de portefeuille entre autres.

UN ENSEMBLE DE SOLUTIONS EXCLUSIVES POUR LA BANQUE PRIVÉE

- **La gestion de vos actifs**

  Pour vous accompagner sur les marchés financiers, nous mettons à votre disposition une gamme de solutions de gestion adaptées à votre stratégie, à vos connaissances, et au niveau de délégation que vous souhaitez nous confier.

- **Votre allocation selon la méthode Dialogue & Allocation d'Actifs**
  - Vous pilotez votre allocation grâce à une méthode d'analyse et de simulation personnalisée.
  - Analyse du passé, simulation du futur, ajustements avec votre conseiller.
  - Une approche dynamique pour adapter votre portefeuille à vos objectifs.

  Elle s'appuie sur les données renseignées de vos actifs et passifs détenus en nos livres.

PMA, **Prime Market Access**(1) vous donne accès à la salle des marchés avec 6 opérateurs joignables pour traiter en continu de 8 h à 22 h, de l'ouverture des marchés européens à la fermeture des marchés américains.

- **La diversification de votre patrimoine**

  Nous vous offrons l'accès à un vaste choix de placements financiers :
  - **Immobilier** en direct ou par l'intermédiaire de fonds spécialisés ;
  - **Produits structurés** modulables en fonction de l'environnement économique et financier ;
  - **Private Equity (capital investissement)** pour investir dans des entreprises non cotées.

Pour donner vie à vos passions, nos experts en **art, philanthropie, investissements forestiers, vins** et spiritueux sont à votre disposition.

Ce service couvre également :

- l'ouverture de compte pour personnes physiques et sociétés patrimoniales détenues directement,
- la mise à niveau et l'entretien régulier de la connaissance client,
- un compte multidevises,
- un dépôt titres (hors frais liés à l'activité du compte).

Le Service Gestion de Fortune fait l'objet de frais de tenue de compte forfaitaires tels que déclinés ci-après :

Compte de particuliers
350 €/trimestre, coût annuel : 1 400 €

Compte de sociétés
600 €/trimestre, coût annuel : 2 400 €

Pour les offres de gestion discrétionnaire, conseil en investissement, accès salle des marchés : 50 % du tarif standard.

Le Service Gestion de Fortune prévoit également l'exonération de frais ordinaires dont vous trouverez ci-dessous la liste :

- frais de virements électroniques réalisés sur nos plateformes digitales,
- frais de carte bancaire limités à une carte par titulaire (Visa ou Mastercard Capitol Gold ou Business),
- frais de service de signature électronique de documents,
- frais de mise à disposition de vos courriers & relevés trimestriels de portefeuille dans votre espace en ligne.

(1) Sous réserve d'éligibilité du client.

VOS INVESTISSEMENTS

Nous mettons à votre disposition une sélection de services selon vos besoins :

- délégation de la gestion de vos actifs à votre Banque,
- conseil de la Banque avec maintien de vos décisions d'investissement à votre main,
- exécution simple de vos transactions.

Ces services nécessitent la signature d'un mandat de gestion ou d'un contrat de conseil en investissement ou encore d'un formulaire d'adhésion pour les accès à notre salle des marchés. Ils sont accessibles suivant un certain seuil d'actifs, tel que décrit dans les offres qui suivent. Ils font l'objet d'une tarification selon quatre postes principaux, la commission de gestion ou de conseil ou les droits d'accès à la salle des marchés, les courtages, la marge de distribution sur produits structurés, les droits de garde.

Pour une meilleure appréhension de notre politique tarifaire, nous avons choisi de l'illustrer :

- rubrique Simulations tarifaires p. 17 avec exemples concrets,
- annexe dédiée pour les produits dérivés, disponible sur simple demande.

COMMISSION DE GESTION OU CONSEIL / DROITS D'ACCÈS SALLE DES MARCHÉS[1]

Les capitaux gérés ou faisant l'objet d'un contrat de conseil en investissement sont soumis à une commission[2] de gestion (selon le profil de gestion le cas échéant) ou de conseil.

Elle couvre les services suivants selon le cas :

- l'exécution de la mission de gestion discrétionnaire de vos actifs ou de la mission de conseil plus ou moins étoffé selon votre appétence,
- l'analyse des besoins et la formulation d'une proposition d'investissement en ligne avec le profil d'investisseur défini,
- le suivi régulier des risques inhérents à votre portefeuille,
- les contacts privilégiés et réguliers avec votre gérant / conseiller en investissement selon la fréquence prévue par l'offre,
- un relevé de portefeuille classique et, selon le type d'offre, votre rapport de gestion personnalisé.

Pour les services adossés à notre salle des marchés, les droits couvrent :

- un accès privilégié à nos spécialistes de marchés,
- des horaires de trading étendus,
- un suivi rapproché de vos opérations,
- selon que vous êtes catégorisé Professionnel[3], un accès à des informations tactiques, un pilotage rigoureux et optimisé de votre capacité d'investissement.

Ces commissions et droits d'accès sont exprimés en un pourcentage annuel. Ils sont prélevés trimestriellement par anticipation et calculés sur les actifs considérés dont la valorisation est arrêtée au dernier jour ouvrable du trimestre précédent[4]. Ils se déclinent selon nos offres telles que décrites en pages suivantes.

---

(1) Prime Market Access.

(2) TVA de 17 %.

(3) Cf. Glossaire p. 21.

(4) Pour tout contrat prenant effet en cours d'année, la première commission calculée sur base des actifs initiaux sera prélevée au prorata temporis.

COURTAGES

Les courtages couvrent les frais d'exécution de vos ordres. Ils s'appliquent au montant traité (nombre de titres x prix d'exécution) à l'achat comme à la vente. Les taxes sur transactions financières[1], les frais de timbres et les frais de broker appliqués au montant traité s'ajoutent le cas échéant.

Le jour de valeur débit des liquidités correspond au jour de valeur crédit des titres, correspondant à la date de paiement de la contre-partie (cas d'un achat de valeur mobilière).

Les actions et titres assimilés[2] sont regroupés sous un même tarif. Les obligations et titres assimilés sont regroupés sous un autre tarif.

MARGE DE DISTRIBUTION SUR PRODUITS STRUCTURÉS

La marge en pourcentage par année de vie du produit est calculée sur base du nominal traité et de la durée de vie initiale du produit ; elle est prise à l'émission du produit dans son intégralité.

Elle couvre la distribution de produits structurés d'émetteurs tiers et les services accessoires suivants :

- sélection du produit en architecture ouverte,
- sélection des contreparties émettrices,
- cotations indicatives,
- production de la documentation réglementaire.

COMMISSION DE SOUSCRIPTION EN NOMINEE[2]

Cette commission, dans le cadre de l'offre de Private Equity, couvre :

- l'exécution du processus de souscription pour le compte du client,
- les formalités administratives liées à l'investissement, telles que le suivi, l'information et l'exécution des appels de fonds et des distributions.

DROITS DE GARDE SUR VALEURS MOBILIÈRES[3]

Les droits de garde couvrent :

- la conservation de vos titres et assimilés (mise en place des infrastructures garantissant, dans un environnement sécurisé, le dépôt, la restitution et la conservation de la valeur de vos actifs déposés). La conservation de vos titres implique de recevoir les titres entrants et d'exécuter les livraisons,
- l'administration, la surveillance et le suivi de vos titres (gestion générale de vos droits à l'exception des démarches de participation aux assemblées générales de sociétés), opérations sur titres telles qu'augmentations de capital, souscriptions, divisions, offres publiques d'achat, etc.

Ils sont prélevés trimestriellement par anticipation sur la dernière valorisation boursière du trimestre précédent. La tarification standard inclut les frais en vif qui font l'objet d'une tarification spécifique de sous-dépositaires. Ils s'appliquent à tout titre, or et métaux précieux[4] détenus en vifs (voir tarification dédiée p. 16). Les droits perçus demeurent acquis à la Banque alors même que le dépôt titres serait retiré avant la fin du trimestre échu. La tarification des droits de garde se décline selon nos offres telles que décrites en pages suivantes.

---

(1) Cf. rubrique Simulations tarifaires, p. 17.

(2) Cf. Glossaire p. 21.

(3) TVA de 14 % sur valeurs mobilières et 17 % pour or et métaux précieux en vifs.

(4) Y compris les contrats financiers (notamment options et futures).

Gestion Discrétionnaire

COMMISSION DE GESTION[1] *Incluant droits de garde* *Illustration en page 17*	**AVENIR**	**AVENIR PERSONNALISÉ** *à partir de 5 M €*
≤ 5 M €	0,90 % (1,05 % TTC)	Non accessible
>5 M € - 10 M €	0,80 % (0,94 % TTC)	
>10 M € - 20 M €	0,70 % (0,82 % TTC)	
>20 M €	0,60 % (0,70 % TTC)	
Courtages *Frais de broker inclus*	Inclus	fonds : inclus actions : 0,50 % obligations : 0,25 %
	produits structurés : 1,5 % achat / 0,75 % vente	

MANDAT SELECT

Solution alternative, fondée sur une allocation systématique.

Commission de gestion incluant courtages[2] et droits de garde : 0,50 % (0,585 % TTC).

MANDAT PRIVATE EQUITY

Seuil d'accès : 1 M€

Commission annuelle[2] de gestion incluant la commission de souscription en nominee et les droits de garde : 0,90 % (1,05 % TTC).

La commission est calculée sur la valeur liquidative du portefeuille + les engagements résiduels, de manière trimestrielle[3].

(1) TVA de 17 % et 14 % pour les Droits de garde.

(2) À l'exception des produits structurés et dérivés tarifés tels que pour l'offre Avenir.

(3) Cf. Glossaire p. 21.

Conseil en Investissement

COMMISSION DE CONSEIL[1]	ADVANCED *À partir de 2 M €*	EXPERT *À partir de 5 M €*	PRIME MARKET ACCESS *à partir de 5 M €*
≤ 5 M €	0,90 % (1,05 % TTC)	Non accessible	
>5 M € - 10 M €	0,80 % (0,94 % TTC)		0,30 % (0,35 % TTC)
>10 M € - 20 M €	0,70 % (0,82 % TTC)		
>20 M €	0,60 % (0,70 % TTC)		
Courtages min. 100 €/ticket *Gratuits pour les fonds de notre gamme SG IS* *Frais de broker en supplément[2]*	Actions et assimilés, fonds actions et fonds alternatifs : 0,60 % Obligations et assimilés, fonds obligataires : 0,40 %		Actions et assimilés, fonds actions et fonds alternatifs : 0,50 % Obligations et assimilés, fonds obligataires : 0,30 %
	Fonds monétaires : 0,10 %		
	Produits structurés au marché secondaire : 1,5 % achat / 0,75 % vente		
Droits de garde[1]	Inclus		0,25 % (0,285 % TTC)
Marges sur produits structurés au marché primaire	1 % par année de vie du produit, calculé sur base de la durée de vie initiale du produit ; marge prise à l'émission, maximum 2,5 %		

CONTRAT DE CONSEIL ESSENTIEL

Seuil d'accès : aucun

Solution réservée à une allocation basée uniquement sur des produits structurés et fonds.

Commission de conseil[1], incluant les droits de garde et le service de gestion de fortune : 0,30 % (0,35 % TTC).

Courtages & marge uniquement sur produits structurés tels que ci-dessus.

CONTRAT DE CONSEIL PRIVATE EQUITY

Seuil d'accès : 1 M€

Commission annuelle de conseil[1], incluant la commission de souscription en nominee et les droits de garde : 0,90 % (1,05 % TTC).

La commission est calculée sur la valeur liquidative du portefeuille + les engagements résiduels, de manière trimestrielle.

---

(1) TVA de 17 % et 14 % pour les Droits de garde.

(2) Frais de broker :

- marchés européens (Belgique, Pays-Bas, France, Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Allemagne, Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Irlande, Autriche), britannique, américain et canadien : traitement direct 0,03 %, traitement soigné(*) 0,05 % avec un maximum respectif de 1 et 2 centimes /action pour USA et Canada,
- marchés exotiques : 0,03 % à 1,20 % du montant de la transaction (nombre de titres x prix d'exécution) (liste sur demande).

(*) Voir Glossaire p. 21 pour le détail des différents types de traitement.
Illustrations des transactions financières dans la rubrique Simulations tarifaires p. 17.

Exécution d'ordres

TYPE DE FRAIS	EXÉCUTION *à partir de 1 M €*
Courtages (%) min. 150 €/ticket *50 % du tarif pour les fonds maison de la gamme SG IS*	Actions et assimilés : 1 % Obligations et assimilés : 0,6 % Fonds actions, fonds alternatifs : 1,60 % Fonds obligataires : 0,75 %
	Fonds monétaires : 0,10 %
	Produits structurés : 1,5 % à l'achat / 0,75 % à la vente
Frais de broker	Voir page précédente, note de bas de page
Marge de distribution sur produits structurés au marché primaire	1 % par année de vie du produit, calculé sur base de la durée de vie initiale du produit ; marge prise à l'émission, maximum 2,5 %
Droits de garde[1]	0,35 % (0,40 % TTC)

ACCÈS EN EXÉCUTION AU PRIVATE EQUITY

Seuil d'accès : 1 M€.

Commission de souscription en nominee : 1 %.

La commission est facturée sur l'engagement au moment de la souscription dans le fonds.

Droits de garde[1] : 0,50 % (0,57 % TTC).

(1) TVA de 14 %.

Autres Opérations sur Instruments Financiers

RÉCEPTION ET TRANSFERT D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Réception en votre faveur :
gratuit

Transfert entrant :
gratuit

Transfert sortant :
125 € par ligne + frais de dépositaires

Les frais d'envoi, d'assurance ainsi que les frais payés à nos dépositaires sont à la charge du client.

PAIEMENT DE COUPONS ET DIVIDENDES, REMBOURSEMENT DE TITRES

En compte titres avec crédit en compte

	VALEURS DOMICILIÉES À LA BANQUE OU À LUXEMBOURG	VALEURS DOMICILIÉES À L'ÉTRANGER
Commission d'encaissement	Gratuit	Coupons et obligations suivant lieu de dépôt et dégressif selon le montant (voir tableau ci-après) Coupons : min. 2,50 €
Commission de change (le cas échéant)	≤ 125 000 € : 0,1 % min. 5 € > 125 000 € : 0,025 %	

Détails ci-après suivant lieu de dépôt :

CLEARSTREAM		À L'ÉTRANGER[1]	
Coupon / dividende	Obligation	Coupon (dividendes / intérêts)	Obligation
Gratuit	Gratuit	Jusque 2 500 € : 1,25 % de 2 501 à 12 500 € : 0,50 % au-delà de 12 500 € : 0,25 %	≤ 125 000 € : 0,50 % >125 000 € : 0,25 %

DÉMARCHES DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SOCIÉTÉS[2]

Tarifs détaillés sur notre site internet www.societegenerale.lu,
About us / Informations et Publications / Informations tarifaires /
Service d'annonces d'assemblées générales et de transmission des instructions de vote.

---

(1) Les commissions d'encaissement sont calculées de façon cumulative.

(2) TVA de 17 %.

VOS COMPTES DE PAIEMENT

Services & Administration

SERVICE/FRAIS	MANUEL	ÉLECTRONIQUE
PAIEMENTS		
▪ Virement entrant	Gratuit	Gratuit
▪ Virement sortant intra-SG Luxembourg	Gratuit	Gratuit
▪ Virement sortant en **EUR au Luxembourg et dans la zone SEPA** (Espace Économique Européen, Suisse et Monaco), frais partagés exclusivement	40 €	Gratuit
▪ Virement sortant **vers un pays hors zone SEPA et/ou en devises**	0,30 % min. 5 € / max. 300 €	
▪ Frais de correspondant	30 € si virement avec option frais au donneur d'ordre	
▪ Virement urgent : frais additionnels à l'opération	200 €	200 €
▪ Domiciliation bancaire	Gratuit	N.A.
▪ Ordre permanent	Mise en place : gratuite Ordre tarifé tel que ci-dessus suivant la catégorie de l'ordre	

Le cas échéant, des frais de change s'appliquent[(1)].

Pour les virements intra EEE dans les devises de l'EEE, l'établissement du bénéficiaire est crédité dans un délai maximum de 1 jour ouvrable à compter du moment de réception de l'ordre par SG Luxembourg, sauf en cas de réception d'une instruction papier, maximum j+2. Pour les autres virements, maximum j+3.

(1) Une commission de change est appliquée selon le tarif en vigueur (Frais de change comptant en automatique, p. 15).

SERVICE	FRAIS
CARTES ET ESPÈCES	
Carte de débit	Service non disponible
Carte de crédit	Cotisation annuelle :
▪ Visa / Mastercard Capitol Gold	245 €
▪ Visa / Mastercard Capitol Business	220 €
▪ Visa Infinite Club / Mastercard Elite Club	610 €
▪ Visa Infinite Horizon / Mastercard Elite Horizon	1 225 €
Retraits d'espèces	
▪ Distributeur (par carte de crédit)	3 % du montant, min. 6 €
Frais de change le cas échéant (pour les transactions ≤ 30 €) :	*3 % + 1,50 €*
Frais de change le cas échéant (pour les transactions > 30 €) :	*3 % + 3 €*
▪ Guichet au Luxembourg	Service non disponible
DÉCOUVERTS *(dépassement non autorisé)*	
Comptes en (devise)	Taux d'intérêt débiteur[1]
▪ EUR	ESTR + 6 %
▪ USD	SOFR + 6 %
▪ CHF	SARON + 6 %
▪ GBP	SONIA + 6 %
▪ Autres devises	Nous consulter

(1) Lors de l'utilisation d'indice ou taux de référence, le client convient qu'il peut être exposé au risque, sans que cela ne soit exhaustif, que ces taux ou indices de référence (i) soient soumis à des changements méthodologiques ou autres pouvant affecter leur valeur, (ii) ne soient plus conformes aux lois et règlements applicables (notamment le Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en date du 8 juin 2016) et/ou (iii) cessent définitivement d'être publiés ou, (iv) soient supprimés. L'apparition de l'un des risques susmentionnés peut avoir des conséquences défavorables sur l'économie du contrat. Si le taux d'intérêt de référence applicable est inférieur à 0 %, un taux d'intérêt de référence de 0 % sera utilisé pour le calcul du taux d'intérêt.

Gestion de compte

Ouverture de compte

- personnes physiques : gratuit
- sociétés patrimoniales détenues par au moins une autre société et autres personnes morales (à titre d'exemple, liste non exhaustive : trust, fondation, véhicule de titrisation, fonds régulé, etc.) : 2 000 € jusqu'à 5 000 € selon complexité

Changement de bénéficiaire effectif[1]

1 700 € HT (1 989 € TTC)

Changement de l'objet ou du fonctionnement du compte

1 000 €

Modification du régime de signature de compte y compris dans nos systèmes et plateformes digitales

100 €

Ingénierie Patrimoniale

Véritables architectes de patrimoine, nos spécialistes en ingénierie accompagnent les clients dans l'organisation de la détention et la gestion de leurs avoirs.

Ils s'appuient sur une grande diversité d'instruments pour organiser la détention de patrimoine : assurance-vie (FAS, FID, FIC), FIAR, FIS, SICAR, SPF et SCSP, etc.[2]

Aux côtés des clients et de leurs conseillers, nos ingénieurs patrimoniaux travaillent à la mise en place de ces solutions et apportent les services associés (banque dépositaire, administration centrale, agent de transfert)[3].

Dépôts à terme et dépôt à préavis 48 h

Périodes usuelles

- 1, 3, 6 ou 12 mois

Taux d'intérêt

- rémunération variable[4]

Minimum

- 100 000 € (ou contre valeur)

Augmentation/Réduction

- par tranche de 10 000 €

Renouvellement, sauf instruction contraire, 2 jours ouvrables avant l'échéance, prorogation pour une durée identique, possibilité de capitaliser les intérêts à la demande du client.

En cas de taux négatifs sur certaines devises, la Banque se réserve le droit de les répercuter sur les dépôts de toute nature, conformément à l'article 17.1.3 des Conditions Générales de la Banque.

Financements

Frais de dossier à l'ouverture et au renouvellement

Crédits hypothécaires

- 0,50 % du montant financé avec un minimum de perception de 1 500 €

Découverts et avances patrimoniales

- 0,50 % de la ligne accordée avec un minimum de perception de 1 500 €

Crédits Lombard

- 0,20 % du montant du crédit avec un minimum de perception de 500 €

Cautions et garanties avec dépôt de garantie

- 0,50 % du montant de l'engagement avec un minimum de perception de 500 €

Si l'opération nécessite l'intervention d'un correspondant étranger, les frais supplémentaires liés seront répercutés au client donneur d'ordre ou au bénéficiaire suivant l'accord préalable.

---

(1) TVA 17 %.

(2) Cf. Glossaire p. 21.

(3) Sous réserve d'acceptation de la Banque.

(4) Selon la durée et la devise du placement.

AUTRES FRAIS

- **Change comptant**

  À la demande

  Commission et frais appliqués au nominal traité :

Tranche EUR	Commission % sur le nominal traité
≤ 100 K	1,50 %
> 100 K et ≤ 300 K	0,75 %
> 300 K et ≤ 5 M	0,35 %
> 5 M	0,125 %

  Min. 100 € par opération ; Date valeur : j+2

- **Automatique**

  Pour les opérations initiées dans une devise et dénouées dans une autre devise (exemples non exhaustifs : opérations de Bourse, virements, encaissement de coupons et dividendes), une commission de change s'applique automatiquement, selon la grille ci-après, au cours fixing du jour de la Banque 16 h (source Reuters) :

Types	Seuils	Commission
Personne morale non banque	0 à 12 500 € 12 501 à 25 000 € > 25 000 €	0,10 % 0,05 % 0,025 % min. 3,70 €
Autres	0 à 125 000 € > 125 000 €	0,10 % 0,025 % min. 5,00 €

- **Frais de clôture**

  Gratuit pour personnes physiques

  500 € pour personnes morales

- **Frais de succession(1)**

  150 € HT à Luxembourg (175,50 € TTC)

  500 € HT à l'international (585 € TTC)

  En sus : frais de recherche + refacturation frais consultation juridique/ fiscale.

- **Recherche documentaire sur demande de tiers(1)**

  100 € HT (117 € TTC)/ heure

- **LEI (Legal Entity Identifier)(1)**

  Attribution initiale ou renouvellement 200 € HT (234 € TTC)

- **Réédition extrait de compte**

  Extraits ≤ 1 an 50 €/mois

  Extraits > 1 an 500 €/an

  (toute année entamée est facturée)

- **Compte et/ou coffre(s)-fort(s) sous surveillance suite à dénonciation de la relation ou inactivité(2)**

  5 000 € / an jusqu'à la clôture du compte, perçus annuellement

- **Délégation du reporting EMIR(1)**

  Forfait 10 000 € HT (11 700 € TTC)/an

- **Opérations de séquestre**

  Nous consulter pour les tarifs

- **Envoi de relevés de portefeuille, forfait annuel(1)**

  Trimestriel gratuit

  ≥ mensuel 400 € HT (468 € TTC) par compte

(1) TVA de 17 %.

(2) Procédure Compte Sans Mouvement et Avoirs Sans Maître engagée.

- **Coffres-forts[1]**

Volume en dm³	Hauteur en cm	Frais de location en € par an
13	10	95 HT (111,15 TTC)
20	15	160 HT (187,20 TTC)
40	30	195 HT (228,15 TTC)
80	60	350 HT (409,50 TTC)

Ouverture forcée du coffre-fort : 350 € HT (409,50 € TTC)

- **Certification de solde** : 150 €

- **Agent-payeur[1]**

– Prélèvement forfaitaire obligatoire français

– Taxe sur les opérations de Bourse belge

Abonnement annuel pour la réalisation des formalités déclaratives et de paiement : 250 € HT/an (292,50 € TTC)

- **Demande d'application de conventions fiscales[1]**

Avant mise en paiement des revenus : 250 € HT/an et par pays[2] (292,50 € TTC)

Récupération fiscale[3] : 200 € HT (234 € TTC)/ligne et 10 % du montant récupéré, plafonnés à 10 000 € par compte et année de récupération

- **Attestation[1]**

(titularité, blocage de fonds, notoriété, revenu, clôture, retrait, transfert, etc.)

Forfait : 75 € HT (87,75 € TTC)

En cas de personnalisation, nous consulter pour les tarifs.

- **Demande de Registre du Commerce et des Sociétés[1]**

Forfait : 25 € HT (29,25 € TTC)

- **Arrêtés**

Fréquence standard d'arrêtés : trimestrielle

Commission d'arrêté : 0 €

Taux d'intérêt créditeur : 0 %

Taux d'intérêt débiteur : voir en p. 13 section Découverts

Si le montant total des intérêts créditeurs ou débiteurs < 10 € alors ni facturation ni arrêté de compte ne sont réalisés. Le cas échéant, répercussion des taux de dépôts négatifs dans les devises concernées (intérêts calculés sur base journalière et facturés trimestriellement).

- **Opérations sur or en vif**

Seuls les achats effectués auprès de la Banque et conservés par ses soins dans son coffre sont autorisés. Chaque achat est matérialisé par un dépôt physique dans les coffres de la Banque et reflété sur le compte-titres du client.

En cas de vente, le produit de la vente est crédité exclusivement sur le compte courant & le compte-titres est diminué de la position concernée.

Lingots, lingotins et pièces.

Frais transactionnels : 2,00 %

Droits de garde[1] : 0,35 % HT (0,41 % TTC)

(1) TVA de 17 %.

(2) Pour plus de détails sur la liste des pays concernés, veuillez prendre contact avec votre banquier privé. Ce service est gratuit pour les USA.

(3) Prestation proposée si minimum 50 € récupérable par ligne après déduction.

SIMULATIONS TARIFAIRES

COMMISSION DE GESTION

Données de simulation

Client personne physique résident UE.

Prestation de gestion	Délégation, offre Avenir
Montant investi en €	7 000 000
(actifs considérés dont la valorisation est arrêtée au dernier jour ouvrable du trimestre précédent)	
Frais standard HT	
≤ 5 M € :	**0,90 %**
> 5M € - 10M € :	**0,80 %**
> 10M € - 20M € :	**0,70 %**
> 20M € :	**0,60 %**
Fréquence de perception	trimestrielle
Minimum	aucun
Frais autres : TVA applicable	17 %

Simulation	Annuel €	en %	Trimestriel €	en % du montant investi
Coût HT	56 000	0,80 %	14 000	0,20 %
TVA applicable	9 520	0,14 %	2 380	0,03 %
Montant débité	**65 520**	**0,94 %**	**16 380**	**0,23 %**

COURTAGES SUR VALEURS MOBILIÈRES, CONSEIL EN INVESTISSEMENT

(exemple sur action : applicable aux autres valeurs mobilières)

Données de simulation

Le client achète une action cotée au CAC40.

Cours traité en €	125
Quantité traitée	800
Nominal traité en €	100 000

Frais standard : courtages

Actions	0,60 %	min. 100 € / ticket

Frais étrangers

Frais de broker	0,03 %
Frais de timbre	0 %
Taxe sur transactions financières	France 0,30 %

Simulation en montant et en % à l'opération	en €	en % nominal traité
Nominal	100 000	Non applicable
Courtages Actions	600	0,60 %
Frais étrangers (broker, timbre, taxe sur transaction)	330	0,33 %
Montant total des frais	**930**	**0,93 %**
Montant total débité	**100 930**	

SIMULATION DE LA MÊME OPÉRATION D'ACHAT, RÉGLÉE À PARTIR DU COMPTE DU CLIENT EN USD

Données de simulation

Le change automatique s'applique au montant total de la transaction en EUR, frais inclus :

Nominal traité	100 930
Cours fixing Banque 16 h	1,1966

Frais standard

Commission de change	0,10 %

Simulation	en montant	en % nominal traité
Montant à convertir €	100 930,00	
Nominal au cours fixing $	120 772,84	
Cours de conversion, commission incluse	1,1978	
Commission en $	1 204,14	0,10 %
Nominal débité $	119 209,72	

COMMISSION D'ENCAISSEMENT SUR TITRES

Les commissions d'encaissement sur titres sont calculées de façon cumulative avec application successive des différents taux.

Données de simulation

Le client encaisse des coupons ou dividendes de titres domiciliés à l'étranger.
Pour un montant de 15 000 €.

Tranche	Coupon (dividendes / intérêts)
Jusque 2 500 € : 1,25 %	2 500 * 1,25 % = 31,25 €
de 2 501 à 12 500 € : 0,50 %	10 000 * 0,50 % = 50 €
au-delà de 12 500 € : 0,25 %	2 500 * 0,25 % = 6,25 €
Montant total des frais	**31,25 + 50 + 6,25 = 87,50 €**
Montant crédité	**15 000 - 87,50 = 14 912,50 €**

DÉTAIL DES TAXES SUR TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Pays	Taux d'imposition	Base de calcul, applicabilité
France	0,30 %	Taxe calculée sur le montant du nominal traité, applicable à tout investisseur sur les titres dont la société émettrice est de nationalité française ou italienne
Italie	0,1 % sur marchés régulés 0,2 % sur marchés de gré à gré	
Belgique	0,09 % - 0,27 % - 1,32 % selon le type d'instrument concerné	Taxe calculée sur le montant du nominal traité, applicable aux résidents belges, quelle que soit la nationalité de la société émettrice du titre

Sous réserve de modification de ces taux et de toute nouvelle taxe sur transactions financières.

FRAIS SUR PRODUITS STRUCTURÉS EN GESTION DISCRÉTIONNAIRE, PRODUIT 2 ANS

Données de simulation

Type de produit traité	Phoenix 2 ans
Prestation de gestion d'actifs	Délégation de gestion, offre Avenir
Nominal traité en €	100 000
Prix d'émission	99 %

Frais standard : courtages

À l'achat	1,50 %
À la vente	0,75 %

Simulation en montant et en % à l'opération	en €	en % nominal traité
Montant de la transaction	99 000	
Courtages Produits structurés	1 500	1,50 %
Montant total débité	**100 500**	

FRAIS SUR PRODUITS STRUCTURÉS EN CONSEIL EN INVESTISSEMENT, PRODUIT 3 ANS ACHAT AU PRIMAIRE

Données de simulation

Type de produit traité	Phoenix 3 ans
Prestation de gestion d'actifs	Conseil en investissement, offre Essentiel
Nominal traité en €	100 000
Prix d'émission	97,5 %

Frais standard

Courtages appliqués au montant à l'émission	
À l'achat	Aucun
Marge de distribution prise à l'émission	1% par année de vie du produit, max. 2,5% calculé sur la base de la durée de vie initiale du produit

Simulation en montant et en % à l'opération	**en €**	**en % nominal traité**
Nominal	100 000	
Montant de la transaction	97 500	
Marge de distribution	2 500	2,50 %
Montant débité	**100 000**	

FRAIS DE CHANGE COMPTANT

Données de simulation

Le client vend de l'euro contre dollar pour un montant de 200 000 €.

Montant à convertir	200 000 €
Cours marché	1,1995

Frais standard

Les frais et commissions s'appliquent au nominal traité.

Tranche EUR	**Commission % sur le nominal traité**
≤ 100 K	1,50 %
> 100 K et ≤ 300 K	0,75 %
> 300 K et ≤ 5 M	0,35 %
> 5M	0,125 %

Simulation en montant et en % à l'opération	**en montant**	**en % nominal traité**
Montant à convertir €	200 000	
Montant au cours marché $	239 900	
Cours de conversion, commission incluse	1,1905	
Commission en $	1 799,25	0,75 %
Montant crédité en $	**238 100,75**	

GLOSSAIRE

Client Professionnel :

Vous êtes un Client Professionnel si vos compétences, expériences et connaissances vous permettent de prendre seul vos décisions d'investissement et de comprendre les risques connexes.

Vous devez satisfaire au moins deux des critères suivants :

- au cours des quatre derniers trimestres, vous avez effectué en moyenne dix opérations importantes par trimestre sur les marchés concernés ;
- la valeur de votre portefeuille d'instruments financiers (dépôts bancaires compris) est supérieure à 500 000 euros ;
- vous exercez ou avez exercé pendant au moins un an une profession du secteur financier qui suppose de connaître les opérations ou services concernés.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que tout particulier considéré comme Professionnel au titre des critères susvisés perd certains droits réservés aux clients de détail, ainsi que tous droits d'indemnisation y relatifs. Pour davantage d'informations, consultez la présentation de la directive MiFID, disponible sur le site Internet de la Banque.

Types de traitement ordres de Bourse :

- Direct : accès électronique aux marchés listés sans rupture de chaîne.
- Soigné : l'ordre est transmis électroniquement ou par téléphone à un sales trader chez le broker qui supervise le routage et la bonne exécution de l'ordre vers le marché.

Actions et titres assimilés :

Deux conditions doivent être réunies pour intégrer la catégorie Actions :

- les instruments financiers doivent être équivalents à des actions d'un point de vue économique, et
- les règles harmonisées de transparence applicables aux actions doivent être profitables au marché si elles étaient étendues à ces instruments.

Liste non exhaustive de titres assimilés à des actions, donnée à titre indicatif : warrants, actions high-yield (reverse convertibles, discount certificates), ETF (Exchange Traded Funds), etc.

Obligations et titres assimilés :

Autres produits de dettes dont les revenus et les primes de remboursement ne sont pas directement liés à un taux d'intérêt matérialisant la rémunération du risque de crédit.

Liste non exhaustive de titres assimilés à des obligations, donnée à titre indicatif : obligations convertibles, obligations perpétuelles, etc.

Ingénierie patrimoniale :

FAS : Fonds d'Assurance Spécialisé

FID : Fonds Interne Dédié

FIC : Fonds Interne Collectif

FIAR : Fonds d'Investissement Alternatif Réservé

FIS : Fonds d'Investissement Spécialisé

SICAR : Société d'Investissement en Capital à Risque

SPF : Société de Gestion de Patrimoine Familial

SCSp : Société en Commandite Spéciale.

Private Equity, Nominee :

Conformément au mandat de gestion patrimonial, le client désigne la banque comme mandataire (« nominee ») pour des investissements dans des fonds de Private Equity (« private equity, private debt, real estate and infrastructure ») et demande au mandataire de réaliser des investissements en son propre nom.

Le rôle du mandataire est strictement limité à la souscription et à la détention des investissements pour le compte du client, ainsi qu'à recevoir/transmettre des informations/produits provenant des fonds.

Private Equity, commission de gestion/conseil :

La commission est prélevée trimestriellement, sur base de la valeur liquidative (VL) du trimestre t-1, ajustée des flux.

Exemple : VL au 31/03 = VL du fonds transmise par le gérant au 31/12 + flux d'appels moins les distributions entre le 01/01 et le 31/03.

Informations générales

Pour toujours mieux vous servir, nous mettons à votre disposition un service clientèle pour vos réclamations, à l'adresse suivante : clienteleprivee.sglux@socgen.com.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LUXEMBOURG
11, AVENUE ÉMILE REUTER - L-2420 LUXEMBOURG
TÉL. +352 47 93 11 1 - FAX +352 22 88 59
www.societegenerale.lu

SOCIÉTÉ ANONYME - RCS LUXEMBOURG B 6061.
ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT AGRÉÉ ET SUPERVISÉ
PAR LA CSSF 283, ROUTE D'ARLON - L-1150 LUXEMBOURG

SOCIETE GENERALE
Private Banking

RÉF. : (A) 736785 - STUDIO SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - 09/2026
PHOTOS : GETTY IMAGES - N° ADEME : FR231725_01YSGB